

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 JUILLET 2016



Le Douze Juillet 2016, le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Six Juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA COTE SAINT-ANDRE.

La séance est ouverte à 20h08 en présence de :

Mme Mireille GILIBERT, M. Sébastien METAY, Mme Christiane CLUNIAT, Mme Ghislaine VERGNET, Mme Bernadette BOUTHIER, M. Jean CHENAVIER, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Frédérique POINT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Lionel LABROT, M. Patrice BAULE, Mme Christèle GACHET, Pedro JERONIMO, M. Eric GERMAIN CARA, M. Frédéric RAYMOND, Mme Joëlle BEHAL, Mme Eliane MINE, Mme Séverine FOUACHE, Mme Julie DELABALLE.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers représentés :

M. Daniel GERARD, représenté par M. Joël GULLON

Mme Corinne DEVIN, représentée par M. Sébastien METAY

M. Julien SERVOZ, représenté par Patrice BAULE

M. Jacky LAVERDURE, représenté par Mme Julie MAGNEA DELABALLE

M. Dominique MASSON, représenté par Mme Eliane MINE

M. Christophe VIGNON, représenté par Mme Séverine FOUACHE

Secrétaire de séance : Mme Marielle COUP

Séance levée à 21h52.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 12 juillet 2016 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon convocation du 6 juillet 2016.

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 6 juillet 2016 a été affichée le 7 juillet 2016 à la porte de la mairie.

M. le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

Mme Marielle Coup est désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 ; en l'absence de réponse des présidents des groupes « La Côte Saint-André pour Tous » et « La Côte libre » pour une relecture, ce procès-verbal n'a pas été envoyé ; il sera soumis au prochain Conseil Municipal.

01. Scolaire : Règlement et tarifs Restauration 2016/2017

Rapporteur : Sébastien Metay

Il est rappelé que le Restaurant Scolaire, situé au sein du Groupe Scolaire Public, 38/40 rue de la Halle, accueille les élèves fréquentant l'école primaire publique (classes élémentaires et classes maternelles).

Le Règlement Intérieur du Service de Restauration Scolaire constitue le document de référence qui présente le contenu du service, son fonctionnement, notamment les modalités d'inscription et de facturation, les dispositions relatives aux questions de sécurité, de responsabilités et de discipline.

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la tarification du service.

Il est proposé une hausse de 1% environ (selon arrondis) sur les tarifs de la restauration scolaire.

Quotient Familial	2016-2017 (en euros)
Inférieur à 305	2,54
De 305 à 457	3,05
De 458 à 610	3,84
De 611 à 762	4,60
De 763 à 915	5,20
De 916 à 1219	5,37
1220 et plus	5,45

Les repas pris de manière exceptionnelle et ou en urgence hors inscription régulière seront facturés 5,45 €.

Pour le personnel communal intervenant durant la pause méridienne, les enseignants et les parents d'élèves délégués, le tarif est fixé à 4,04€.

Modalités de paiement

- Paiement mensuel à terme échu, après réception d'une facture. Le paiement se fait par chèque ou en espèces directement auprès du Centre des Finances Publiques ou par Tipi au moyen du Portail Famille.

Régime des déductions

Les repas non consommés ne seront pas facturés, à condition :

De signaler l'absence de votre enfant au moins 72h à l'avance quand elle peut être prévue dans le temps.

Ou

De prévenir le secrétariat du Pôle Social/Scolaire le premier jour d'absence en cas de maladie et de fournir sous 48h un justificatif.

Le règlement intérieur du service de restauration scolaire sera modifié en conséquence.

La Commission Economie Vie Scolaire et Associative réunie le 07 juillet 2016 a émis un avis favorable sur les dispositions ci-dessus.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Règlement et les tarifs 2016/2017 concernant la restauration scolaire.

02. Scolaire : Règlement et tarifs Transport 2016/2017

Rapporteur : Sébastien Metay

La Ville de La Côte-Saint-André organise un service de transport scolaire à destination de l'Ecole Primaire Publique (classes élémentaires et classes maternelles), constitué d'une navette le matin et en fin d'après-midi, d'une navette sur le temps de la pause méridienne (aller-retour) et d'une navette le mercredi (matin et fin de matinée).

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la tarification du service.

Le prix du service prend en compte l'ensemble des éléments du coût, à savoir :

- *La mise à disposition d'un car facturée à la mairie par le prestataire,*
- *Les frais de personnel,*
- *Les charges à caractère général.*

Il est proposé une hausse de 1% environ (selon arrondis) sur les tarifs du transport scolaire.

NB : Il s'agit d'une tarification appliquée au trimestre (montant en euros)

1 enfant	2 voyages/jour	35,77	4 voyages/jour	50,01
2 enfants	2 voyages/jour	50,01	4 voyages/jour	87,28
3 enfants	2 voyages/jour	65,63	4 voyages/jour	109,57
4 enfants	2 voyages/jour	75,32	4 voyages/jour	112,58

Après lecture du Règlement Intérieur du service, il est proposé une mise à jour de ce document qui présente le contenu du service, son fonctionnement, notamment les modalités d'inscription et de facturation, ainsi que les dispositions relatives aux questions de sécurité, de responsabilités et de discipline.

La Commission Economie Vie Scolaire et Associative réunie le 07 juillet 2016 a émis un avis favorable sur les dispositions ci-dessus.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Règlement et les tarifs 2016/2017 concernant le transport scolaire.

03. Scolaire : Convention de partenariat RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

Rapporteur : Sébastien Metay

La convention de partenariat avec le RASED étant arrivée à échéance, le Conseil Municipal est invité à valider son renouvellement.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de partenariat RASED 2016/2017.

**04. Scolaire : Convention de partenariat CMS (Centre Médico-Scolaire)
Rapporteur Sébastien Metay**

La convention de partenariat avec le Centre Médico-Scolaire étant arrivée à échéance, le Conseil Municipal est invité à valider son renouvellement.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de partenariat 2016/2017 avec le Centre Médico-Scolaire.

**05. Ressources Humaines : Création d'un poste permanent
Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grades.

Suite à un départ pour mutation au sein du Pôle Aménagement Opérationnel, il est proposé à l'assemblée de créer :

- Un poste permanent à temps complet de Directeur des Services Techniques, contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2016.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste permanent à temps complet de directeur des services techniques, contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans à partir du 1^{er} août 2016.

06. Ressources Humaines : Création d'un poste non permanent

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grades.

Suite à un départ, il est proposé à l'assemblée de créer :

- Un poste non permanent à temps complet, pour une durée de 3 ans, destiné à un Contrat Emploi d'Avenir comme aide scolaire au sein du pôle vie sociale et scolaire, à compter du 13 juillet 2016.

Il sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide, par 21 voix pour et 6 abstentions, la création d'un poste non permanent à temps complet, pour une durée de 3 ans, destiné à un Contrat Emploi d'Avenir comme aide scolaire au sein du pôle vie sociale et scolaire à compter du 13 juillet 2016.

07. Vie associative : Subventions aux associations – secteurs sports / scolaire / économie / divers

Rapporteur : Sébastien Metay

Sur avis favorable de la Commission Economie – Vie Associative et Scolaire du 23 juin 2016, il est proposé d'attribuer les subventions dont détail ci-dessous.

Les membres du Conseil municipal s'accordent sur un vote par thème.

A) SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS LOCAUX

Académie d'Aïkido.....	341 €
Boules (ABC).....	1299 €
Club Nautique Subaquatique de la Bièvre.....	1073 €
Entente Athlétisme Gillonnay –La Côte.....	4335 €
Football Club de La Côte Saint-André (FCSA).....	6976 €
Hand (HBC).....	2878 €
Judo Club Côtois.....	3072 €
Shotokan Karaté Club Côtois.....	683 €
Tir Amicale Laïque Côtoise.....	1063 €
UAC rugby.....	5780 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide les montants des subventions accordées aux clubs sportifs locaux par 18 voix pour et 9 abstentions.

B) SOUTIEN AUX ECOLES

A.P.E.L. St François (144 enfants côtois inscrits au 01.01.2016)	5,35 €/enfant
F.C.P.E Ecole Primaire Publique (233 enfants côtois inscrits au 01.01.2016)	0,80 €/enfant
Autour de l'Ecole (233 enfants côtois inscrits au 01.01.2016)	4,60 €/enfant

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide les montants des subventions accordées aux écoles par 22 voix pour et 5 absentions.

C) SOUTIEN AUX COMMERCES

La Côte Saint-André Commerces Plus	9 600 €
------------------------------------	---------

Christèle Gachet ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide le montant de la subvention accordée pour soutenir les commerces par 20 voix pour et 6 abstentions.

D) ANCIENS COMBATTANTS

Les Médaillés Militaires 1250 ^e section	11 €/adhérent cotois
UMAC	11 €/adhérent cotois
FNACA	4 €/adhérent cotois

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide les montants des subventions accordées aux Anciens combattants par 21 voix pour et 6 abstentions.

E) DIVERS

Association des Conciliateurs de Justice	150 €
Amicale des Donneurs de Sang	170 €
Union Départementale des Premiers Secours	200 €
Amicale du Personnel Municipal	1 000 €

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal valide les montants des subventions accordées pour « associations diverses » par 21 voix pour et 6 abstentions.

08. Vie associative : subventions aux associations – secteur culture

Rapporteur : Christiane Cluniat

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

SOUTIEN A LA CULTURE LOCALE

Chorale Chante Bièvre	500 €
Dans les Pas de Jongkind en Dauphiné	200 €
Musiciens en Bièvre Liers	800 €
Société Philharmonique	2800 €
Restauration des orgues de l'église St André	500 €
Association des Amis du Festival Berlioz (prix de la ville - concours peintres en ville)	500 €
Club philatélique Cotois	400 €

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les propositions ci-dessus. La commission Culture réunie le 7 juillet 2016 a émis un avis favorable sur ces propositions.

M. Sébastien METAY ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide, par 17 voix pour et 9 abstentions, les montants de subventions aux associations secteur culture tels que définis ci-dessus.

09. Vie associative : Subventions aux associations – secteur social

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

SOUTIEN A L'ENTRAIDE SOCIALE

Aide à Domicile aux Personnes Agées Handicapés (ADPAH)	3 446 €
Secours Populaire	1 250 €
Secours Catholique	1 250 €
Association départementale La Banque Alimentaire	1 350 €
Les Restos du Cœur Penol	1 250 €

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les propositions ci-dessus.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants des subventions aux associations secteur social tels que définis ci-dessus.

10. Travaux : Demande de subvention pour les travaux de rénovation des extérieurs du Château

Rapporteur : Daniel Gérard

M. le Maire rappelle que le diagnostic établi par la SARL Thierry Poulain, architecte du patrimoine, concernant l'état des façades du Château avait mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux d'urgence d'une part, des travaux de rénovation d'autre part.

Les travaux d'urgence sont en cours de réalisation.

Une première tranche de travaux de rénovation repérés dans le diagnostic de l'architecte du patrimoine concerne l'extérieur du Château.

M. le Maire propose de solliciter des subventions pour les travaux de rénovation afin d'envisager leur démarrage dès 2017 selon les subventions accordées.

Le plan de financement HT des travaux de rénovation est le suivant :

Montant des travaux

✓ Maîtrise d'œuvre	120 000 €
✓ Bureaux de contrôle	8 000 €
✓ Constructeur Sécurité CRPS	8 000 €
✓ Diagnostic amiante	2 000 €
✓ Travaux	805 000 €
TOTAL	943 000 € HT

Subventions

✓ Etat : DRAC	141 450 €
✓ Etat : Fonds de soutien à l'investissement public local ...	235 750 €
✓ Conseil Départemental	339 480 €
Total subventions	716 680 €
Reste à charge de la Commune	226 320 €
TOTAL	943 000 €

La commission Travaux réunie le 4 juillet 2016 a émis un avis favorable concernant cette demande de subvention.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, par 18 voix pour et 9 abstentions, à effectuer les demandes de subventions nécessaires au financement de la restauration des extérieurs du Château Louis XI et à signer tout document s'y rapportant.

11. Travaux : Demande de subvention pour l'élaboration d'un diagnostic de la halle
Rapporteur : Daniel Gérard

La Commune de La Côte Saint-André est propriétaire d'une magnifique halle du XVI^{ème} siècle qui présente quelques pathologies dues à l'usage et au passage des véhicules à proximité mais aussi à une vétusté de certains matériaux.

Cette halle, classée au titre des Monuments Historiques, mérite toutes les attentions.

Des travaux ont été envisagés sur le chéneau Sud et sur la croupe Est qui présentent des désordres importants.

La Ville souhaite approfondir le diagnostic de pathologie à l'ensemble de l'édifice et propose la réalisation d'un diagnostic général. Le but est de déterminer ce qui nécessite un plan de restauration d'urgence et de planifier la restauration générale de la halle dans les années à venir.

Le plan de financement du diagnostic qui se monte à 13 500 € HT, est le suivant :

- ✓ Etat 5 400 €
- ✓ Conseil Départemental..... 4 860 €
- ✓ Commune 3 240 €

La commission Travaux s'est prononcée favorablement sur ces dispositions le 4 juillet 2016.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires au financement du diagnostic de la halle et à signer tout document s'y rapportant.

12. Rendu compte des décisions du Maire prises par délégation

Décision 2016-06

Le Maire détermine la tarification des animations du 14 juillet 2016 gérées par un prestataire extérieur comme suit :

- Château gonflable : 0,50 € / enfant
- Atelier maquillage : 0,50 € / enfant

Marchés publics

La Maîtrise d'œuvre VRD Allivet-Bouvain est attribuée à Alpes Etudes, pour un montant de 44 800€ sur avis de la commission Appel d'offres réunie mercredi 29 juin.